

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 28 janvier 2022</b>	<b>N° 2022-65</b>

Convocation du 21 janvier 2022

Aujourd'hui vendredi 28 janvier 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, M. Bernard-Louis BLANC, M. Patrick BOBET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH  
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Béatrice DE FRANÇOIS  
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Géraldine AMOUROUX  
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES  
Mme Pascale BRU à M. Bruno FARENIAUX  
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG  
M. Gérard CHAUSSET à Mme Amandine BETES  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET  
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN  
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT  
M. Thierry MILLET à Mme Béatrice SABOURET  
M. Jérôme PEScina à M. Patrick BOBET  
M. Thierry TRIJOULET à Mme Amandine BETES

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET à partir de 18h00  
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Josiane ZAMBON à partir de 18h05  
M. Bernard-Louis BLANC à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 16h40  
M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH jusqu'à 11h30 et de 14h30 jusqu'à 16h30  
Mme Delphine JAMET à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 10h30  
Mme Marie Claude NOEL à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 14h30  
M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT jusqu'à 13h30  
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 16h00  
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 13h30  
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET à partir de 14h30  
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Camille CHOPLIN à partir de 17h32  
M. Jacques MANGON à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 14h30  
Mme Eva MILLIER à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30  
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC à partir de 11h50 et jusqu'à 17h38  
M. Benoit RAUTUREAU à Mme Zineb LOUNICI à partir de 16h27  
M. Franck RAYNAL à M. Dominique ALCALA à partir de 17h16  
Mme Marie RECALDE à Mme Nathalie LACUEY à partir de 18h00  
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 17h00  
M. Fabien ROBERT à M. Fabrice MORETTI à partir de 14h30  
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30  
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 17h35  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Michel POIGNONEC à partir de 17h38

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 28 janvier 2022</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale RH et administration générale  <b>Service GPEEC</b>	<b>N° 2022-65</b>

---

## Ajustement des effectifs - Décision - Autorisation

---

Monsieur Jean-François EGRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Afin de permettre un meilleur fonctionnement des services de Bordeaux Métropole, des ajustements d'effectif, des modifications de postes, apparaissent nécessaires au sein des directions générales suivantes

### **I. CABINET DU PRESIDENT**

#### **► Direction du cabinet**

- **Suppression d'un poste de « Secrétaire d'appui administratif et technique » catégorie A- Filière administrative et transfert d'un poste de catégorie C – filière administrative- vers l'Inspection Générale des Services**

Lors de sa création, ce poste avait pour mission les fonctions d'assistance aux Vice-présidents au sein du cabinet. Compte-tenu de la récente création de la mission d'appui aux Vice-présidents, au sein du secrétariat général, les missions de ce poste sont naturellement transférées vers cette nouvelle structure.

La suppression de ce poste viendra compenser la demande de création d'un poste de catégorie A, chargé de communication.

#### **► Direction de la communication**

- **Création d'un poste de « Responsable éditorial - chargé.e de communication » catégorie A- Filière administrative**

La direction de la communication, rattachée au Cabinet du Président, est composée de 22 postes répartis comme suit :

- 10 postes de catégorie A
- 9 postes de catégorie B
- 3 postes de catégorie C

La direction de la communication externe est en charge de la communication globale de Bordeaux Métropole. Elle assure ainsi l'information et la promotion des actions et dispositifs mis en œuvre dans le cadre de chaque compétence de la métropole. Cette approche thématique par direction générale est pleinement traitée.

En revanche, la communication transversale (recoupant plusieurs compétences de la métropole) nécessite d'être renforcée. En effet, c'est elle qui donne du sens et permet notamment aux usagers-cibles d'avoir une compréhension globale de l'action publique. C'est elle qui donne la visibilité pédagogique sur l'articulation des différentes actions de la métropole et sur l'ambition poursuivie. C'est elle qui pose le cadre général, informe sur le « pourquoi », jouant ainsi son rôle de levier pour accompagner le changement de comportement.

La nécessité d'une approche transversale éditorialisée s'est accrue depuis cette mandature. En effet, le travail sur les différentes feuilles de route fait notamment apparaître 2 caractéristiques :

- L'imbrication des enjeux stratégiques entre les différentes feuilles de route.
- Le développement de l'approche par cibles-usagers, qui peut supplanter l'approche par compétences en particulier pour le PCAET.

Ces 2 points nécessitent, pour la communication, de développer une approche analytique transverse des feuilles de route et une transcription cohérente du discours, bien au-delà des notes produites par les groupes projets à travers la création d'une nouvelle mission.

La création de cette nouvelle mission éditoriale s'attachera dans un premier temps à définir les éléments de langage et à coordonner la procédure de travail transversale au sein de la direction de la communication et également avec les autres directions.

Dans un deuxième temps, à moyen terme, une réflexion sur l'organigramme sera menée pour créer un centre dédié au pilotage de la ligne éditoriale.

Aussi, il est proposé de créer un poste de catégorie A « responsable éditorial -chargé.e de communication », rattaché à la directrice de la communication adjointe.

A ce jour, il n'existe pas, au sein de la direction de la communication, de poste ou de mission transversale relatif à la politique éditoriale de Bordeaux Métropole. Or, définir un récit du projet métropolitain, structuré et décliné par usagers-cibles, est une base fondamentale de la stratégie de communication. Cette mission relève de compétences spécifiques : concevoir et animer une ligne éditoriale.

Le plan de charge de la direction de la communication, interdépendant des projets menés par la métropole, ne permet pas de redéploiement pour pourvoir ce poste.

Dans un souci d'équilibre budgétaire, cette création de poste est demandée dans le cadre de la suppression d'un poste de catégorie A au sein du cabinet du Président

## ► Inspection générale des services

- **Création d'un poste de « Responsable de projet » catégorie A- Filière administrative et transfert d'un poste de catégorie C du Cabinet du Président**

L'organisation actuelle de l'IGS a été mise en place en 2019. Elle était construite sur le rattachement à l'IGS des fonctions du contrôle de gestion externe et interne, de l'audit et de l'évaluation, compte tenu des synergies existantes et de complémentarités d'approche.

Afin de renforcer l'IGS sur sa vocation prioritaire de prévention des risques, il vous est proposé d'ajuster cette organisation. L'optimisation des moyens de l'inspection permet de proposer un projet à effectif quasi constant. Deux axes constituent l'assise de cet ajustement :

- la création d'une mission management des risques,
- le rattachement direct à l'Inspecteur Général des Services des 4 entités composant l'IGS.

Ces évolutions répondent au double objectif de réactivité et d'agilité de notre organisation, en appui des directions opérationnelles.

### **1) La création d'une mission « management des risques »**

- Composée d'un directeur de mission par transfert du poste actuel du directeur de contrôle de gestion et de 2 agents : 1 chef de projet catégorie A (création de poste) et un assistant catégorie C.

Cette mission a pour finalité de mettre en place un dispositif de maîtrise des risques en établissant notamment une cartographie des risques et des plans de contrôle tant internes qu'externes, de revues de gestion et d'activité régulières auprès du CODIR et du Directeur Général des services, et en animant un comité des risques.

A cet effet, le directeur de la mission coordonne les différentes productions au sein de l'IGS en partenariat avec les services et les directions opérationnelles.

### **2) Le rattachement direct à l'Inspecteur Général des services des 4 entités composant l'IGS**

- La Mission Inspection Générale / Déontologie est composée de 1 responsable de mission (catégorie A) transformation de poste de l'inspecteur général des services adjoint - 1 chargé de vérification (catégorie A) – 1 assistant de projet (catégorie B) et d'un assistant (catégorie C) par transfert du Cabinet du président.

Ses missions essentielles portent, au titre de l'Inspection, sur la réalisation d'enquêtes administratives et contrôles sur la base d'une lettre de mission du Président dans une logique d'amélioration continue. Au titre de la déontologie, nouvelle fonction créée en 2018, il s'agit d'apporter conseil aux agents sur tout questionnement relatif à la déontologie, ainsi qu'aux élus notamment pour répondre à leurs obligations déclaratives. Enfin, concernant l'alerte éthique, le référent déontologie instruit les saisines conformément à la procédure établie par le conseil métropolitain.

- Le service actuellement dénommé « contrôle de gestion interne » est renommé « service pilotage, performance, audit et évaluation ». Composé de 8 agents contrôleurs de gestion, il agrège les deux auditeurs de l'IGS actuellement rattachés à l'Inspection Générale / Déontologie.

Ses missions portent essentiellement sur la mise en place d'un système de pilotage interne : indicateurs, tableaux de bord, analyses et coûts, suivi et coordination des rapports CRC, l'ensemble s'effectuant dans le cadre d'un dialogue de gestion permanent et de revue des processus internes.

- Le service du contrôle de gestion externe demeure dans sa configuration actuelle avec 11 contrôleurs de gestion.

Ses missions essentielles portent sur le contrôle financier des satellites (DSP, marchés complexes, des SEM, des organismes auxquels la Métropole accorde des garanties d'emprunt, des associations).

Enfin afin de rationaliser les ressources dans le domaine de l'assistance administrative, il est proposé de transférer un poste de catégorie C, assistant administratif de la direction du cabinet du Président vers l'IGS. A ce jour, l'agent occupant le poste travaille pour la majeure partie de son temps pour le compte de l'IGS. Il s'agit donc d'opérer une régularisation.

## **II. DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT**

### **► Direction de l'urbanisme**

- **Suppression d'un poste de « Dessinateur projeteur » - catégorie C – Filière technique titulaire**
- **Création d'un poste de « Dessinateur cartographe » catégorie B – Filière technique titulaire et non titulaire**

La Direction de l'urbanisme est un acteur clé du pilotage d'opérations d'aménagement urbain d'envergure sur le territoire métropolitain. Elle a besoin de renforcer les démarches de suivi et d'évaluation des projets urbains, au regard de ses compétences de définition, de pilotage et d'évaluation des opérations d'aménagement, ainsi que d'animation des territoires.

Le directeur et les chefs de projet doivent pour cela pouvoir s'appuyer sur des supports cartographiques de qualité permettant de répondre à des exploitations diverses : illustrations dans des rapports de synthèse, des dossiers réglementaires, support de présentations en réunion technique et de pilotage, avec des élus, des techniciens mais aussi des usagers lors de réunions publiques.

Pour cela, ils font appel notamment aux compétences de dessinateurs cartographes, soit actuellement deux agents de catégorie C, qui interviennent pour cette direction mais aussi pour d'autres directions de la DG Aménagement (Direction de l'habitat et Direction de la nature principalement).

Or, les compétences techniques nécessaires à leurs missions évoluent fortement avec le recours désormais à de nombreux outils informatiques. En effet, la fonction évolue de cartographe dessinateur vers celle de cartographe géomaticien qui doit être doté de connaissances techniques en matière de saisie graphique mais aussi d'exploitation et de conversion de données dans différents formats, ce qui rend les missions plus complexes et nécessitent un niveau technique plus élevé.

De plus, au-delà de la réalisation effective des cartes, leur rôle est aussi d'appréhender la géographie des territoires pour être force de proposition dans la composition de cartes, le choix des informations à représenter, leur hiérarchisation, la pertinence des codes graphiques utilisés. Ils doivent donc être en mesure de participer activement aux missions pour comprendre les besoins pédagogiques des cartes à réaliser, en fonction des enjeux territoriaux à exprimer et des publics visés.

Le poste nécessite une maîtrise des principes de la sémiologie graphique, une capacité de traduire des enjeux géographiques en cartes communicantes pour des décideurs et des publics non techniques. Les productions attendues supposent de savoir exploiter et traiter des données SIG.

L'un de ces agents, agent de maîtrise territorial principal, très expérimenté, vient de partir à la retraite et au regard de la qualification des missions à assurer, son remplacement sur un poste de catégorie C ne permettrait pas de trouver le profil requis (profil métiers avec une formation correspondante) qui relève aujourd'hui incontestablement du niveau B des techniciens territoriaux et qui permettrait de poursuivre le travail engagé auprès des diverses directions de la DG Aménagement.

Pour information, le service planification urbaine s'est trouvé confronté en décembre 2020 à la même difficulté, une première phase de recrutement engagée sur un poste de catégorie C ayant été infructueuse. Il a été décidé après avis du CT du 3 décembre 2020 et décision en Conseil métropolitain du 29 janvier 2021 de transformer le poste de C en B. De même, à l'occasion du remplacement d'un agent de la Mission Valorisation du projet urbain parti en mobilité interne, une transformation identique vient d'être actée au CT du 8 octobre et Conseil du 26 novembre 2021, ce qui confirme si besoin était, la nécessité de requalifier ces postes.

Aussi, il apparaît indispensable de transformer le poste vacant à la Direction de l'urbanisme de catégorie C en B (techniciens territoriaux) afin de l'ouvrir à des agents ayant des compétences suffisantes au regard des missions à réaliser.

### **III. DIRECTION GENERALE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

#### **► Direction de l'enseignement supérieur et rayonnement**

#### **Renforcement des ressources dans le cadre de l'organisation des grands évènements sportifs : coupe du monde de rugby en 2023 et jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 – Création de 5 contrats de projet de catégorie A (2022/2024)**

A travers l'accueil de grands événements sportifs, Bordeaux Métropole a la responsabilité des moyens humains et financiers à mettre en œuvre pour réaliser les actions prévues dans les conventions signés avec les organisateurs et assurer l'accueil et le bon déroulement des événements sur son territoire.

A l'approche des 2 grands évènements mondiaux, il apparaît nécessaire de constituer une équipe projet métropolitaine en charge de l'accueil de ces grands événements sportifs. Cette équipe aura en charge le pilotage et l'organisation des deux événements programmés à ce jour que sont la Coupe du Monde de Rugby 2023 et les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

A ce titre, et pour répondre à ce besoin temporaire d'accroissement d'activités, le recrutement de personnels sur des contrats de type « Contrat de projet » est envisagé. Sous l'autorité du chef de projet, ils assureront la préparation des événements et la mise en œuvre des moyens nécessaires sur les thématiques qui leur seront confiées, notamment : mobilité, sécurité, mise à disposition des équipements sportifs, programme d'animation des volontaires, développement durable, programme d'animation et village de l'évènement, ... en collaboration avec les services métropolitains concernés. Ces contrats seront rattachés au service Ingénierie Sportive et Artistique Métropolitaine (SISAM) sous la responsabilité du chef de projet « Grands événements & projets sportifs métropolitains. Ce service a notamment en charge le pilotage et l'organisation des grands événements sportifs sur le territoire métropolitain.

Cette équipe projet collaborera en lien étroit avec les organisateurs de ces manifestations et associera également le plus en amont possible les communes ainsi que les partenaires et acteurs locaux afin d'enrichir l'accueil de la manifestation, garantir leur adhésion et leur future implication.

Les candidatures de Bordeaux Métropole ayant été retenues pour l'accueil de matchs au stade Matmut Atlantique (équipement d'intérêt métropolitain depuis le 1<sup>er</sup> mars 2017) dans le cadre de la coupe du Monde de Rugby en 2023 et du tournoi de football dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, des moyens humains dédiés s'avèrent nécessaires pour répondre à ce besoin temporaire d'accroissement d'activités spécifiques. Les 5 ETP à recruter seront sous sa responsabilité pour la période considérée (2022 – 2025)

### **Missions**

Au travers de l'accueil de ces grands événements, Bordeaux Métropole s'est engagée à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour faire de ces événements une réussite sur notre territoire.

Pour la seule coupe du monde de rugby, les impacts économiques sur la métropole sont actuellement estimés à 70 M€, dépensés localement par 186 000 spectateurs pour 5 matchs. Les supporters de rugby se déplaçant dans les sites-hôtes se caractérisent par un fort pouvoir d'achat et des séjours longs, ce qui constitue une réelle plus-value pour le tourisme local.

Bordeaux Métropole s'est engagée à mettre en œuvre un programme d'accompagnement au bénéfice des habitants de la métropole et des visiteurs afin de contribuer au succès de ces grands événements populaires. Ce dispositif d'accueil prévoit notamment :

- un plan de mobilité renforçant le réseau de transport en commun et favorisant les mobilités douces pendant la durée de l'évènement,
- des animations festives en amont et pendant l'évènement, un village en cœur de ville et des activités sportives et culturelles en collaboration avec la Ville de Bordeaux et les autres communes de la métropole,
- un programme de communication et d'accueil touristique,
- un programme de volontaires,
- la mise à disposition d'équipements sportifs par l'intermédiaire de la ville de Bordeaux,
- un programme RSE et des dispositifs de développement durable.

### **Organisation (projet) :**

L'organisation repose sur le recrutement de 5 contrats de projet de catégorie A.

Les cinq chargés de projet travailleront en équipe de façon transversale sur chacune des thématiques présentées ci-dessous. Ils intégreront chacun les enjeux liés à la mise en œuvre du programme RSE (Responsabilité Sociétale et Environnementale) et de sa communication.

Il est proposé une fiche de poste unique, les profils à recruter étant les mêmes.

Les chargés de projet pourront néanmoins être affectés plus particulièrement sur une des thématiques ci-dessous en fonction des profils des candidats mais également des besoins qui évolueront en fonction de la temporalité, à l'approche des évènements :

- Thématique « mobilité/sécurité » : en charge de la coordination entre les différents partenaires (organisateur, TBM, SBA, Préfecture, Polices, communes) de la mise en œuvre et du suivi du renfort des transports des commun, du stationnement, de l'accessibilité PMR et des modes de déplacements doux pour chaque match.
- Thématique « Programme des volontaires » : en charge du recrutement, de l'animation et de l'encadrement des nombreux bénévoles nécessaires à l'organisation des événements.
- Thématique : « Programme d'animations » en charge de concevoir un programme d'animations sportives et culturelles en lien avec les différents partenaires (communes, universités, office de tourisme, Conseil départemental, Conseil régional, associations, musées, clubs sportifs, ...) et de sa mise en œuvre et de son suivi.
- Thématique « Village rugby » : en charge de la conception, de la mise en œuvre et du suivi des sites de célébrations et de retransmission des événements dans les communes.
- Thématique « Mise à disposition des équipements » : en charge de coordination entre les communes, l'organisateur et les équipes sportives accueillies.

L'ensemble de cette équipe travaillera en mode projet sous la responsabilité du chef de projet, et en collaboration avec les services métropolitains concernés, ainsi qu'avec les services des villes et notamment la ville de Bordeaux, ville hôte.

L'équipe projet travaillera également en collaboration avec les organisateurs de ces grands évènements (GIP France 2023 et COJOP Paris 2024), et an articulation avec des partenaires associés à ces évènements.

## **IV DIRECTION GENERALE NUMERIQUE ET SYSTEME D'INFORMATION**

### **► Direction de l'innovation et de l'aménagement numérique**

Aujourd'hui, en France, la fracture numérique concerne 13 millions de Français, soit 20 % de la population.

Cette fracture révèle une fracture sociale dans une société qui se veut 100 % connectée, et qui prône la transmission des données et des documents dématérialisés. Les restrictions de la crise sanitaire n'ont fait que révéler et renforcer davantage cette fracture.

Si dans un premier temps, les plans locaux et nationaux se sont concentrés à améliorer la couverture du territoire en réseau de télécommunication pour réduire les difficultés de connexions et les zones blanches, depuis quelques années, les dispositifs sont davantage destinés à dispenser à chacun des notions fondamentales pour permettre l'accès aux outils incontournables : bureautique, gestion d'un ordinateur, surf sur Internet ...

Bordeaux Métropole s'inscrit pleinement dans cette action : « La politique de solidarité pour lutter contre les différentes fractures numériques » est affichée comme l'axe 1 des 7 orientations numériques adoptées par le conseil de Métropole de septembre dernier.

Ainsi, la Direction de l'innovation et de l'aménagement numérique de la direction générale du numérique et des systèmes d'information œuvre activement pour renforcer l'action métropolitaine en matière d'e-inclusion.

Elle s'est notamment inscrite dans deux dispositifs nationaux :

- Dans le cadre du **Plan national de lutte contre la pauvreté**, Bordeaux-Métropole et la Préfecture ont signé une convention avec pour objectif de former 3000 personnes, aux fondamentaux du numérique (messagerie, démarche administrative indispensable en ligne, la gestion de l'identité sur internet).

Bordeaux-Métropole est en train de structurer cette offre de formation destinées aux plus pauvres, en s'appuyant sur le réseau associatif et de l'ESS.

Cette convention annuelle reconductible deux fois permet de financer un poste de chef de projet de catégorie A qui pilote le dispositif.

- Au travers du **volet numérique inclusif du Plan de relance**, Cédric O, Secrétaire d'Etat au Numérique, a dévoilé le 17 novembre 2020 l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) en direction des collectivités territoriales pour le recrutement et l'accueil de 4 000 conseillers numériques avec un volant financier de 200 M€. Le financement de ces postes par l'Etat est de 100% sur 2 ans (à hauteur de 50K€) ou de 70% sur 3 ans financés.

Ces conseillers numériques accompagnent les Français sur trois thématiques considérées comme prioritaires :

- Soutenir les français dans leurs usages quotidiens du numérique : travailler à distance, consulter un médecin, vendre un objet, acheter en ligne, etc. ;
- Sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques : s'informer et apprendre à vérifier les sources, protéger ses données personnelles, maîtriser les réseaux sociaux, suivre la scolarité de ses enfants, etc. ;
- Rendre les personnes autonomes pour réaliser des démarches administratives en ligne.

Bordeaux Métropole a pu obtenir le financement de deux postes soit un montant de 100K€ dans le cadre de ce plan de relance : un poste de chef de projet qui vise à coordonner l'ensemble des conseillers numériques du territoire métropolitain (une quarantaine) et un poste de conseiller, qui sera basé à l'espace Sésame.

Le chef de projet coordonnateur a pour mission de proposer un accompagnement des conseillers numériques France Services (CNFS) aux structures ayant un ou plusieurs postes. Cet accompagnement pourra prendre, en accord avec la direction et les responsables des structures, plusieurs formes :

- Créer et animer le réseau des CNFS de la Métropole
- Proposer des sessions de mise à niveau permettant une montée en compétence des CNFS (procédures CAF, sites Pole-Emploi, procédures administratives ville/métropole, outils techniques, ...) en complément de la formation initiale des CNFS effectuée par le consortium Simplon/AFP,

- Proposer des actions de mise en cohérence des actions des CNFS
- Assurer un suivi tout au long du dispositif de l'activité des CNFS afin de dynamiser leurs actions auprès de leurs publics,
- Proposer des animations communes à plusieurs structures,
- Proposer des actions innovantes,

Le conseiller numérique a pour mission d'accompagner différents publics vers l'autonomie dans les usages des technologies, services et médias numériques, en concevant et développant des actions :

- Élaborer des programmes d'actions de médiation facilitant l'appropriation des savoirs et des usages numériques
- Concevoir et produire des ressources pédagogiques et documentaires pour différents supports
- Accueillir différents publics, les informer et proposer des actions de médiation numérique
- Préparer et animer des actions de médiation individuelles et collectives dans différents environnements numériques

Pour faire face à l'urgence, ces trois postes ont fait l'objet de contrats de 1 an, financés sur l'enveloppe de renfort temporaire de la direction générale du numérique et des systèmes d'information en 2021.

**Compte tenu de la durée de ces deux dispositifs nationaux, compte tenu de la nécessité de sécuriser l'action de la Métropole dans le domaine de l'e-inclusion sur les trois prochaines années et dans un souci de limiter la précarité liée au renouvellement annuel de ces contrats, il est proposé de créer trois contrats de projets pour une durée de 3 ans au sein de la direction de l'innovation et de l'aménagement du numérique :**

- **Un chef de projet e-inclusion numérique, cadre d'emploi des attachés et ingénieurs territoriaux**
- **Un chef de projet coordonnateur, cadre d'emploi des attachés et ingénieurs territoriaux**
- **Un conseiller numérique, cadre d'emploi des adjoints administratifs et des adjoints techniques**

**Au regard de la spécificité de ces postes de catégorie A et C et des connaissances nécessaires attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à des agents non titulaires.**

#### **► Direction des infrastructures et de la production**

Compte-tenu des missions techniques mais également administratives du poste d'Ingénieur Expert office 365 (PER 11460) catégorie A, cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, il est proposé une ouverture à la filière administrative, cadre d'emplois des attachés territoriaux.

### **► Direction de la gestion financière des CCAS**

La direction générale Finances et Commande publique créée au 1<sup>er</sup> janvier 2016, est composée de 145 agents répartis en 6 directions et une direction générale.

Ces 6 directions sont réparties sous l'autorité hiérarchique des deux adjointes au directeur général :

- La direction achats et commande publique et direction d'appui transverse et analyses relevant de l'adjointe au directeur général en charge de la coordination commande publique et finances ;
- La direction de la préparation budgétaire, la direction de l'exécution comptable et inventaires, la direction ressources et ingénierie financière, et la direction de la gestion financière des CCAS relevant de l'adjointe au directeur général en charge des finances.

Au regard de la complexification réglementaire du secteur médico-social, avec en particulier la mise en œuvre d'outils de gestion nouveaux tels que les états prévisionnels de recettes et de dépenses (EPRD) et les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM), des activités nouvelles gérées par le CCAS entraînant un accroissement des activités financières (création et suivi de 3 budgets annexes), et à la faveur d'un renouvellement conséquent des effectifs de la direction de la gestion financière des CCAS (départs de deux encadrants sur trois et de cinq agents sur dix), il semble aujourd'hui nécessaire de repenser l'organisation de la direction.

#### **1) La structure actuelle de la direction de la gestion financière des CCAS**

Cette direction intitulée « direction de la gestion financière des CCAS » a été créée au 1<sup>er</sup> janvier 2016 au sein de la Direction générale des finances et de la commande publique afin de mutualiser la gestion budgétaire et comptable spécifique aux CCAS dans un service commun en « direction centrale ». Les CCAS des communes autres que Bordeaux n'ayant pas souhaité mutualiser leurs fonctions supports avec Bordeaux Métropole, il est proposé de rebaptiser la direction en « direction de la gestion financière du CCAS de Bordeaux ».

A cette époque, la direction était constituée de 12 postes (1 poste de directeur, 2 postes de responsable de service et 9 postes de catégorie C) et assurait la gestion budgétaire et comptable de 7 budgets (1 budget principal M14, 1 budget annexe M14, et 5 budgets annexes M22).

Actuellement, la direction comporte 13 postes (1 poste de directeur, 2 postes de responsable de service et 10 postes de catégorie C) et assure désormais la gestion budgétaire et comptable de 10 budgets (1 budget principal M14, 1 budget annexe M14 et 8 budgets annexes M22).

Elle est constituée des deux services complémentaires suivants :

- Le service « organisation budgétaire et comptable » (1 poste de responsable de service et 8 postes de catégorie C), principalement en charge de la préparation, du suivi et de l'exécution des budgets ;
- Le service « expertise financière » (1 poste de responsable de service et 2 postes de catégorie C), essentiellement chargé de la gestion locative du CCAS (facturation, CAF, aide sociale, recouvrement, administration du logiciel métier de facturation), et du paramétrage technique de nouveaux budgets annexes dans GDA.

S'agissant du service « organisation budgétaire et comptable », ce dernier assure une prestation de service intégrale vis-à-vis de 6 établissements sociaux et médico-sociaux dépourvus de personnels comptables : création d'engagement, constatation de service fait, création de liquidation, et in fine validation des finances.

Alors même que le nombre de budgets gérés en M22 s'est accru dans un contexte de complexification croissante de la comptabilité des établissements sociaux et médico-sociaux en EPRD/ERRD, la direction a continué à fonctionner à iso ETP avec des agents de catégorie C n'ayant pas forcément les compétences requises pour assurer à la fois une préparation budgétaire de qualité et une fiabilité dans l'exécution comptable des recettes et des dépenses, et ce dans des calendriers très contraints par la réglementation. L'absence d'encadrement intermédiaire mobilise par ailleurs plus que de raison les responsables de service et la directrice qui ne peuvent pas assurer pleinement les missions qui sont les leurs, phagocytés par les problématiques courantes.

En outre, le manque d'outils techniques adaptés à la spécificité de la M22, et notamment la non prise en charge des maquettes budgétaires dans l'outil financier GDA, a entraîné une insécurisation de la chaîne comptable.

## **2) Les enjeux de la nouvelle organisation**

La sensibilité politique des missions dévolues à la direction et les enjeux stratégiques à venir de contractualisation de CPOM avec l'ensemble des autorités de tarification exigent de se doter au plus vite des moyens humains et techniques indispensables à l'atteinte des objectifs de la direction.

Dès lors, une réorganisation de la direction visant à sécuriser cette dernière sur ses propres missions comptables et financières et à monter en compétence, apparaît indispensable pour assurer son bon fonctionnement et la fiabilité qui en est attendue.

Ainsi, la nouvelle organisation de la direction devra notamment faire face aux enjeux suivants :

- Mettre en œuvre très rapidement de nouveaux outils de gestion avec les autorités de tarification, tels que les états prévisionnels de recettes et de dépenses (EPRD) et les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) ;
- Monter en compétence afin d'être force de proposition et de négociation vis-à-vis des autorités de tarification lors des dialogues de gestion ;
- Elaborer et actualiser des Plans Pluriannuels de Fonctionnement et d'Investissement sur chacun de ses budgets ;
- Adapter l'actuel système d'information financier GDA aux maquettes budgétaires M22 et construire des états de reporting adaptés et fiables ;
- Fiabiliser l'état d'inventaire de l'actif du CCAS, en lien avec le Trésor Public.

## **3) Proposition d'organisation**

Il est proposé de revoir l'organisation interne des deux services composant actuellement la Direction de la Gestion Financière des CCAS, afin de faire face aux enjeux précités.

Tout d'abord, il est proposé de modifier l'intitulé de la direction et des deux services dans un souci de cohérence et de clarté au regard des missions assurées par les agents de la direction :

- la « Direction de la gestion financière des CCAS » devient la « Direction des finances du CCAS de Bordeaux » ;
- le « Service organisation budgétaire et comptable » devient le « Service prospective budgétaire et exécution » ;
- le « Service expertise financière » devient le « Service méthode et appui ».

Dans le service « prospective budgétaire et exécution », compte-tenu de l'augmentation du nombre de budgets annexes gérés en M22 dans un contexte de complexification réglementaire et technique du secteur médico-social, il est envisagé la constitution de binômes spécialisés par budgets visant à sécuriser la préparation et l'exécution comptable de ces derniers. En outre, eu égard aux enjeux stratégiques à venir de contractualisation de CPOM avec les autorités de tarification concernées et à la nécessaire élaboration de Plans Pluriannuels de Fonctionnement et d'Investissement sur l'ensemble des budgets, il est proposé les ajustements d'effectifs suivants :

- La création d'un poste de catégorie A intitulé « Chargé de mission prospective financière et contractualisation », financé par une révision de niveau de service de la Ville de Bordeaux induite par les évolutions intervenues depuis le 01/01/2016 en termes de volume ou de périmètre d'intervention de la direction pour le compte du CCAS (gestion de 3 nouveaux budgets annexes en M22 à effectif constant et généralisation de la contractualisation de CPOM avec les autorités de tarification),
  - La transformation d'un poste de gestionnaire comptable (Catégorie C, PER05015) en référent budgétaire M57/M22 (Catégorie C).
  - Le transfert d'un poste de catégorie C (PER07770) du service « expertise financière » vers le service « organisation budgétaire et comptable ».
- ⇒ Le service serait ainsi composé de 8 ETP (1 poste de responsable de service, 1 poste de catégorie A, 6 postes de catégorie C).

Dans le service « méthode et appui », au vu de la nécessaire adaptation du système d'information financier GDA aux maquettes budgétaires M22, des besoins d'états de reporting adaptés, et de la fiabilisation prochaine de l'état d'inventaire de l'actif du CCAS, il est envisagé un renforcement des effectifs du service ainsi qu'une montée en compétence, notamment au travers de formation. Cela induit :

- Le transfert de trois postes de catégorie C (PER 07665, PER 07747, et PER07745) du service « organisation budgétaire et comptable » vers le service « expertise financière ».
- ⇒ Le service serait ainsi composé de 5 ETP (1 poste de responsable de service et 4 postes de catégorie C).

Au regard de la spécificité du poste de catégorie A de ce service et des connaissances nécessaires attendues, l'administration peut envisager sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à des agents non titulaires en cas de jury infructueux.

### ► Direction d'appui transverse et analyse

## **Ouverture à la filière technique des deux postes de « chargé d'études / assistants de gestion » (PER 12716 et PER 12718) au sein du service analyse et performance de l'achat.**

Au regard des missions d'analyse et de traitement de données des deux postes de « chargé d'études / assistants de gestion » (PER 12716 et PER 12718) au sein du service analyse et performance de l'achat, il est proposé une ouverture à la filière technique (cadre d'emplois des techniciens), en plus de la filière administrative (cadre d'emplois des rédacteurs).

## **VI. DIRECTION GENERALE DES TERRITOIRES**

### **Mission contractualisation**

- **Création d'un poste de catégorie B, filière administrative, cadre d'emplois des rédacteurs**

Directement rattachée au Directeur général des territoires, la Mission Contractualisation est en charge de l'animation des démarches de Contrats de codéveloppement et de Mutualisation. Elle travaille en transversalité avec l'ensemble des directions générales et des directions de Bordeaux Métropole ainsi qu'avec toutes les communes de la Métropole.

Elle est composée de 6 agents de catégorie A (5 chargés de mission et le directeur). Chacun suit un portefeuille de commune, aussi bien pour le contrat de co-développement (préparation, négociation, formalisation, évolution, bilan, revues de contrat ...) que pour la mutualisation (cycles, revues de contrat d'engagement, suivi des révisions de niveau de service ...).

Chaque année, lors des cycles de mutualisation, des communes mutualisent de nouveaux domaines de compétence ou entrent pour la première fois dans la mutualisation. Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, 22 communes auront mutualisé au moins une activité parmi les 16 grands domaines proposés à la mutualisation, ce qui représente au total 153 thématiques mutualisées.

L'intégration de la commune de Cenon au 1<sup>er</sup> janvier 2022 constitue pour la mission contractualisation un seuil qui nécessite la mise en œuvre d'une nouvelle organisation afin de maintenir l'activité de la direction à niveau actuel.

De plus, dans le cadre du renouvellement de mandature, de nombreux travaux structurants doivent être conduits : adaptation du schéma de mutualisation, évolution des contrats d'engagement et réflexion sur les revues de contrat, travail sur le bilan des contrats de co-développement.... A ces missions s'ajoutent celles prises en charge au quotidien avec notamment le travail au maintien d'une dynamique de démarche et de suivi des contrats existants.

Dans ce contexte, un renfort administratif est nécessaire pour permettre aux chargés de mission d'intégrer les évolutions en cours ; le gestionnaire aurait pour mission de participer au suivi des différents processus de la mutualisation et de co-développement, en appui aux chargés de mission.

Il est donc proposé de créer un poste de gestionnaire Contractualisation, de catégorie B, filière administrative au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## **POLE TERRITORIAL BORDEAUX**

### **Direction de la gestion de l'espace public (DGEP)**

**Service des moyens communs - centre gestion du parc matériel et des magasins,**  
**Unité matériel magasin**

- **Création d'un poste de catégorie B, filière technique, cadre d'emplois des techniciens**
- **Suppression d'un poste de catégorie C, filière technique, cadre d'emplois des agents de maîtrise**

Actuellement, l'agent responsable de cette unité assure un rôle prépondérant dans la mission de support et de soutien des autres services de la direction de la gestion de l'espace public, voire du Pôle territorial. Il encadre et coordonne les missions de 7 collaborateurs pluridisciplinaires dans différents domaines tels que l'entretien et la maintenance de 1<sup>er</sup> niveau de 297 matériels roulants et 737 matériels non roulants, la gestion des magasins de fournitures, le lavage des vêtements de travail en lien avec le magasin mutualisé, le suivi de la fourniture des EPI, la formation interne des conducteurs d'engins de propreté et la gestion de l'aire de transit des déchets du site de Mattéotti.

Dans sa mission de contrôle de l'activité, il est également amené à vérifier les travaux confiés aux entreprises, notamment dans le cadre des évacuations des déchets et du lavage des vêtements de travail des agents. Au-delà du suivi et de la gestion administrative de l'ensemble de ces activités exercées par son unité, il élabore la stratégie achat pour le matériel roulant et non roulant de la direction, assure la veille réglementaire concernant la conformité des matériels ainsi que la mise à jour et la programmation des formations des agents.

Dans le cadre de ses missions, il est également le référent pour le contrôle de l'entretien et du fonctionnement des équipements et des installations sur le site de Mattéotti.

Dans le domaine des actions liées à la préservation de l'environnement, il s'assure du bon acheminement des déchets vers les filières de traitement les plus adaptées et s'emploie à proposer des matériels les moins polluants lors de leur remplacement.

Ainsi, au regard du décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, mais aussi de l'évolution des responsabilités et des missions exercées liée à la professionnalisation des activités de l'unité, étant donné également la recherche d'une meilleure efficacité des activités de la Direction de la gestion de l'espace public et les nouvelles procédures métropolitaines mises en place (gestion des EPI), il convient d'envisager de recalibrer le poste de responsable de l'unité.

En effet, les missions et les attentes dépassant le cadre d'emplois des agents de maîtrise, il est proposé de **supprimer le poste (PER11712) de catégorie C, d'agent de maîtrise**, et de **créer un poste de catégorie B de technicien** afin d'assurer les missions de « **responsable d'unité matériel magasin** » du service des moyens communs.

**POLE TERRITORIAL OUEST**

**Mission pilotage**

- **Suppression d'un poste de catégorie C, filière technique, cadre d'emplois des adjoints techniques**
- **Création d'un poste de catégorie C, filière technique, cadre d'emplois des agents de maîtrise.**

Le service des moyens communs assure un ensemble de missions transverses afin de garantir le bon fonctionnement du pôle, en soutien et en appui aux directions du PTO. Plus particulièrement, un poste (chargé de logistique/bâtiment) est dédié pour assurer ces missions :

- L'entretien et le suivi de la maintenance du bâtiment PEGASE, siège du Pôle territorial Ouest accueillant 250 agents métropolitains et 100 coworkers. Cette activité nécessite des interventions quotidiennes en assurant le suivi des interventions assurées par différents prestataires, mandatées par le propriétaire du site, la Direction des Bâtiments ou par le PTO (planification des interventions, suivi de la réalisation et traçabilité informatique)
- Gestion du pool automobiles du PTO, doté de 20 véhicules et 5 VAE partagés. Cette mission nécessite la mise en place d'une organisation permettant d'assurer la disponibilité des véhicules, le contrôle de leur état de fonctionnement, la programmation, l'organisation et le suivi de toutes les opérations de maintenance en lien avec la Direction

Ce poste, central dans l'organisation du fonctionnement logistique du pôle, a par ailleurs pris en charge et assuré depuis 2020, l'ensemble de la gestion COVID pour tout le Pôle territorial.

Ce poste évolue désormais pour assurer la prise en charge de missions assurées précédemment par les directions centrales. C'est ainsi que les missions de contrôle et d'organisation de la maintenance des équipements technique du pôle relève désormais du PTO. Cette mission relevant de l'ensemble des sites du PTO sera centralisée au niveau du service des moyens généraux, et sera positionnée sur ce poste. Le niveau et l'impact de toutes ces missions, la responsabilité assumé au titre de la sécurité, l'expertise et le niveau de compétences, justifient le positionnement de ce poste sur le cadre d'emplois des agents de maîtrise.

Il est ainsi demandé la suppression du poste PER11651 (cadre d'emploi des adjoints techniques) et la création du poste de « responsable logistique », cadre d'emploi des agents de maîtrise.

#### **Direction du développement et de l'aménagement (DDA)**

- **Suppression d'un poste de catégorie A+, filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs en chef ;**
- **Création d'un poste de catégorie A, filières technique et administrative, cadre d'emplois des ingénieurs-attachés. ;**

## **Evolution du poste de coordinateur-trice Paysage et Nature au sein de la Direction du Développement et de l'Aménagement**

Un poste de coordinateur-trice Paysages et Nature est actuellement rattaché au Directeur du Développement et de l'Aménagement. Au regard de la montée en puissance de la dimension « nature » au sein des politiques métropolitaines (1 million d'arbres, PEANP et OAIM Parc des Jalles, plan marche ...) mais également communales (compétences mutualisées), il est proposé de recentrer le poste sur des fonctions de pilotage/référent thématique mais surtout de conduite d'opération de projets dont la dimension paysagère ou naturelle est prépondérante.

L'intitulé actuel du poste (coordinateur-trice Paysage et Nature) évolue donc vers un intitulé plus opérationnel de chef de projet Nature afin de correspondre à l'évolution des missions. La fiche de poste évolue donc en ce sens. Le niveau du poste A+ (PER07032 - cadre d'emplois des Ingénieurs en chef) est à l'occasion de ce changement repositionné sur un niveau de poste catégorie A (cadre d'emplois des attachés-ingénieurs).

En position de management transversal, le poste mobilisera les ressources internes du pôle (service études et maîtrise d'œuvre, centre Réseaux et Paysages, la Direction de la gestion de l'Espace Public en lien avec le projet Millions d'Arbres et plan Marche) ou externes (marchés de maîtrise d'œuvre) pour la bonne exécution de ses missions.

Compte tenu du caractère particulièrement transversal du poste et au regard de sa dimension stratégique, ce poste de chef de projet reste rattaché au directeur du Développement et de l'Aménagement.

**- Création d'un contrat de projet, catégorie B, filière technique et administrative, cadre d'emploi des techniciens territoriaux et rédacteurs territoriaux, d'une durée de 3 ans**

### **Projet « 1 million d'arbres »**

Le projet de mandature « 1 millions d'arbres », décidé à l'automne 2020 par le conseil métropolitain, entre dans sa première phase opérationnelle en fin d'année 2021. Ce projet ambitieux a pour objectif de mobiliser l'ensemble des acteurs de la Métropole pour relever ce défi millionnaire en arbres, que ce soient les services de Bordeaux Métropole, les Maires et leurs services municipaux, mais également l'ensemble des acteurs économiques de la Métropole, les associations porteurs de ce type de projet, et plus directement l'ensemble des citoyens de la Métropole.

L'organisation, la définition des actions, le pilotage, la mise en œuvre opérationnelle et le suivi de ce projet majeur nécessite, pour une durée déterminée, une coordination au niveau de chaque territoire afin d'assurer la tenue effective des objectifs en termes d'aménagements associés à des plantations d'arbres et arbustes.

Le Pôle Territorial Ouest a accompagné ce projet par la création d'un emploi temporaire d'un an pour initialiser l'ensemble des actions à mener en 2021. Le projet, bien avancé est en phase de réalisation des premières étapes grâce à cette ressource dédiée au projet.

Afin de pérenniser et d'assurer la réalisation de l'ambition millionnaire en fin de mandat, il est nécessaire de poursuivre sur 2022 l'ensemble des démarches initialisées en 2021 afin de décliner au niveau du secteur ouest de la Métropole, les actions de la mission « 1 million d'arbres » pilotée au niveau central.

Le Pôle Territorial Ouest souhaite donc la création d'un contrat de projet sur une durée de 3 ans, « Chargé de Projet 1 million d'arbres », poste en référence à la catégorie B, dont la mission sera d'accompagner la démarche « 1 million d'arbres » et d'assurer le suivi formalisé du déploiement de ce projet majeur sur les prochaines échéances du mandat. Ce poste de sera rattaché au directeur du Développement et de l'Aménagement.

### Service aménagement urbain

#### **Création d'un poste de chargé d'opération**

**- Création d'un emploi de catégorie B, filière technique et administrative, cadre d'emploi des techniciens territoriaux et rédacteurs territoriaux ;**

Le Service Aménagement Urbain du Pôle territorial ouest est chargé du pilotage d'opérations d'aménagement et de projets d'espaces publics sur l'ensemble des communes du pôle, avec au surplus la conduite d'opération des projets d'infrastructures sur le secteur stratégique de l'OIM Bordeaux Aéroport et la conduite d'opérations de développement économique. Ces opérations et projets font l'objet d'engagements calendaires et financiers (études, levée des préalables, travaux) de la Métropole au travers des contrats de co-développement (CODEV) et des Fonds d'Intérêt Communaux (FIC).

Sur cette nouvelle mandature, plusieurs nouvelles politiques métropolitaines sont à mettre en œuvre avec un pilotage pour partie au SAU et un besoin renforcé en conduite d'opération qui nécessite de structurer de manière plus efficiente le service aménagement urbain

Par ailleurs, au regard de l'organisation mise en place au sein du service pour le pilotage des différents FIC (pilotage par le référent et/ou un chargé d'opération en appui) et en particulier de l'importance du Fond d'Intérêt Communal de Mérignac (17 M€ sur l'Autorisation de Programme 2021/2026), il est proposé de créer un poste de chargé d'opération catégorie B venant renforcer la conduite d'opération, afin d'assurer la mise en œuvre opérationnelle des projets des FICs communaux. Ce poste sera ouvert aux titulaires des filière technique et administrative, ainsi qu'aux contractuels.

**Au regard de la spécificité de ce postes de catégorie B et des connaissances nécessaires attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à des agents non titulaires.**

#### **Opération d'Intérêt Métropolitain « OIM AEROPARC »**

**- Création d'un contrat de projet, catégorie B, filière technique et administrative, cadre d'emploi des techniciens territoriaux et rédacteurs territoriaux, d'ue durée de 3 ans**

L'Opération Intérêt Métropolitain (OIM) Aéroport, initialisé en 2016, a présenté en janvier 2020 le programme des espaces publics, décliné à partir du plan guide élaboré en 2018. Ce programme, dont le coût avoisine les 400 millions d'euros, est mis en œuvre sur la période 2020-2034 sur un périmètre élargi de 130ha venant se rajouter aux 200ha initiaux, par intégration de zones identifiées AERPOARC situées à St Médard en Jalles et Mérignac intra rocade. Un des enjeux principaux de ce territoire est la création de 10 000 nouveaux emplois.

Le projet AEROPARC est en particulier identifié par la création du Boulevard Technologique, élément structurant phare de la stratégie mobilité de la Métropole, lequel a vocation à desservir cette zone économique majeure, tout en fluidifiant la circulation et en privilégiant les déplacements collectifs. Ce projet majeur représentant un investissement de 55 M€, est actuellement en phase de développement. Pour accompagner le développement de l'OIM, l'Etat s'est engagé en octobre 2021 à verser une subvention de 5,5 M€.

L'OIM Aéroparc s'appuie sur les services du Pôle Territorial Ouest pour accompagner le développement urbain de ce territoire, lequel nécessite désormais, en raison de l'ampleur de la tâche, des moyens spécifiques identifiés et dédiés pour assurer les différentes opérations d'aménagement.

A ce titre, l'ensemble des projets liés à ce territoire en expansion nécessite une ressource de conduite d'opération dédiée.

Ce conducteur d'opération OIM correspond à un poste de catégorie B, disposant de solides connaissances en Voirie Réseaux Divers (VRD) pour assurer les différentes missions de suivi opérationnel des projets d'aménagement déployés sur le territoire OIM.

Le poste sera rattaché au service aménagement urbain, et est à créer pour une durée de 3 ans, sous forme d'un contrat de projet.

### **Service foncier**

#### **Pérennisation d'un poste d'assistante foncière (contractuelle) au sein du centre Acquisitions et Prestations foncières – service foncier de la Direction du Développement et de l'Aménagement**

##### **- Création d'un poste de catégorie C, filière administrative, cadre d'emploi des adjoints administratifs**

Lors de la première phase de déconcentration des missions foncières vers les pôles territoriaux engagée en 2018/2019, le pôle ouest s'est vu doté de 8 ETP supplémentaires, dont 2 ETP (1 A, 1 C) en contrat CDD.

Le poste A CDD a rapidement été transformé en poste de négociateur catégorie B permanent afin de faire face aux importants besoins liés aux projets à mener sur le secteur de l'OIM Bordeaux Aéroparc.

Les missions d'assistance foncières du centre Prestations Foncières et Acquisitions ont été assurées par un CDD. Trois assistantes foncières différentes ont ainsi dû être formées, le poste ne permettant pas de prolonger les contrats limités à 1 an. Or, ces postes nécessitent une bonne connaissance des processus fonciers, mis en place dans le cadre de la nouvelle organisation du service.

Les indicateurs d'activité du service foncier démontrent d'ailleurs depuis plusieurs années une augmentation significative de la volumétrie mais également de la technicité des missions, confirmant que ce poste correspond bien à un besoin pérenne.

Il est donc demandé la création d'un poste de catégorie C, cadre d'emplois des adjoints administratifs.

## **Direction de la gestion de l'espace public (DGEP)**

### **Service territorial 5**

#### **Ouverture d'un poste aux agents non-titulaires**

Compte-tenu de la spécificité du poste de responsable de secteur (PER07348), au sein du centre voirie / unité régie, des connaissances et des compétences attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à des agents non-titulaires en cas de jury infructueux.

#### **Modification des horaires du magasin mutualisé de Mérignac.**

La ville de Mérignac assure le fonctionnement logistique de ses équipements avec des services implantés au Centre Technique Municipal. Parmi les activités, le magasin assurant les fournitures pour les besoins de la commune a été mutualisé en janvier 2016, tout en restant sur le site du CTM et en conservant l'intégralité de ses missions communales.

Dans le cadre de la refonte de ses horaires de travail, la ville de Mérignac modifie les horaires actuels du fonctionnement des services du CTM. Ces modifications seront effectives au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le magasin mutualisé de la ville de Mérignac étant totalement intégré dans son fonctionnement avec les services du CTM, il est nécessaire de modifier également les horaires du magasin afin d'assurer un fonctionnement cohérent et continu avec les autres services de la ville de Mérignac.

Ces modifications permettent une organisation du travail sur une journée standard de 7h30 par jour correspondant au nouvel horaire retenu pour l'ouverture du magasin :

- 8h -> 12h30 - 13h30 -> 16h30 du lundi au vendredi.

Les 2 agents du magasin adopteront donc un régime standard d'horaires variables en vigueur à Bordeaux Métropole, permettant d'assurer la couverture de la plage d'ouverture du magasin.

### **Service territorial 7**

#### **Centre accueil et gestion mutualisée**

**- Suppression d'un poste de catégorie C, filière technique, cadre d'emplois des agents de maîtrise**

**- Création d'un poste de catégorie B, filière technique, cadre d'emplois des techniciens**

Le service territorial 7 (116 agents) assure l'ensemble des activités techniques (espaces verts, propreté, voirie) pour le compte des communes mutualisées (Bruges, Blanquefort, le Bouscat) et les activités voirie métropolitaines pour la commune de Parempuyre. Afin de permettre un fonctionnement efficace et organisé, un centre « accueil et gestion mutualisée » a été créé et permet d'assurer l'ensemble des activités transversales des trois autres centres du service territorial 7. C'est ainsi que l'ensemble de la gestion Ressources Humaines de proximité y est assurée, en lien avec les services du pôle, de la DRH centrale et de la médecine du travail, la gestion comptable et budgétaire, mais également les archives,

l'entretien des locaux et différentes tâches de nature logistique indispensables au bon fonctionnement des centres opérationnels. L'accueil physique et téléphonique du service, avec un point d'entrée unique pour les communes a été mis en place avec succès et désormais ce centre va évoluer pour proposer des analyses de gestion, notamment sur les indicateurs de gestion RH dans chaque centre.

Rattaché hiérarchiquement au responsable de service, le responsable du centre « accueil et gestion mutualisée » encadre 6 agents et assure des fonctions à responsabilité importante au service de l'ensemble des agents du ST7.

C'est pourquoi le PTO souhaite transformer le poste actuel de responsable de centre, cadre d'emplois des agents de maîtrise (PER07397), en le positionnant sur le cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

### **Direction des ressources humaines**

Au sein du service pilotage de gestion et expertise juridique, il est proposé de transformer le poste de chargé.e de gestion financière, budgétaire spécialisé DSN (PER12697), catégorie B, filière administrative, cadre d'emploi des rédacteurs, en un poste d'expert des situations individuelles. Ce nouveau poste gardera le grade de catégorie B, filière administrative, cadre d'emploi des rédacteurs.

## **POLE TERRITORIAL SUD**

### **Direction du Développement et de l'Aménagement (DDA)**

#### **Service études et maîtrise d'œuvre – centre travaux**

**- Suppression d'un poste de catégorie C, filière technique, cadre d'emplois des agents de maîtrise**

**- Création d'un poste de catégorie B, filière technique, cadre d'emplois des techniciens**

Les objectifs financiers des nouvelles AP FIC et du CODEV 5 font apparaître des besoins de consommations et d'engagements de travaux qui rendent indispensables des ajustements d'effectifs ou des répartitions de missions inter et intra services.

Ainsi, à l'occasion d'une vacance de poste de surveillant de travaux et dans le cadre d'une réflexion sur le projet de direction de la DDA, est envisagée la transformation de ce poste de catégorie C, agent de maîtrise, en un poste de technicien chargé de projet catégorie B, rééquilibrant ainsi les tâches de terrain entre chargés de projets et surveillants de travaux, à l'instar des autres pôles.

Cette évolution répond aux objectifs suivants :

- Maintenir les capacités de production en régie au sein du service maîtrise d'œuvre ;

- Renforcer notre capacité à suivre des chantiers sensibles/emblématiques pour un meilleur suivi de la relation avec les riverains et les communes ;
- Permettre de porter des projets sans conduite d'opération et soulager ainsi le service aménagement urbain ou les services territoriaux ;
- Soulager le poste de chef de centre qui pourrait renforcer la transversalité avec le centre études (validation des projets à chaque phase), la préparation des marchés subséquents et la mise en œuvre des techniques innovantes sur voirie, en mettant en place des indicateurs de feed back sur nos chantiers ;
- Assurer une meilleure pérennité de l'activité en supprimant la fragilité de l'équipe travaux, disposant à ce jour seulement de 2 techniciens.

Le lissage annuel du plan de charge des surveillants en s'adaptant sur ceux réalisés en maîtrise d'œuvre externe- devraient compenser la suppression d'un poste de surveillant au sein de l'équipe du centre travaux.

Dans ce cadre, il est proposé la suppression d'un poste de catégorie C et création d'un poste de catégorie B, cadre d'emplois des techniciens.

### **Direction de la gestion de l'espace public (DGEP)**

Compte-tenu de la spécificité du poste de surveillant de travaux (PER07482), au sein du service territorial n°4, des connaissances et des compétences attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à des agents non-titulaires en cas de jury infructueux.

### **Direction administrative et financière (DAF)**

#### **Service Budget Ressources et Qualité**

#### **- Création d'un poste de catégorie C, filière administrative, cadre d'emplois des adjoints administratifs**

Le service budget ressources qualité a été créé en 2019.

Il réalise des activités de préparation budgétaires, gestion des ressources, de la fiscalité et participe à l'amélioration de la qualité comptable.

Depuis la mutualisation de l'activité finances de la ville de Pessac en 2016, des missions ont évolué, se traduisant par une révision de niveau de service à la Ville de Pessac et le financement d'un poste de catégorie C, d'assistant de gestion comptable, au motif des missions financières suivantes :

- Multiplication par trois du nombre de redevables de la taxe locale sur la publicité extérieure
- Mise en place de la taxation d'office pour la taxe locale sur la publicité extérieure
- Administration fonctionnelle du projet SAGA pour les quatre régies de la ville qui n'en étaient pas dotées, dont la régie accueil unique et celle du CCAS.
- Transfert de la Ville vers Bordeaux métropole de tâches budgétaires pour des services ayant été mutualisés.

Ces missions étant dans la continuité de celles exécutées par le service budget ressources qualité, il est proposé la création d'un poste de catégorie C, filière administrative, au service budget, ressources, qualité.

## Service commande publique

### **- Création d'un poste de catégorie B, filière administrative, cadre d'emplois des rédacteurs**

Les villes de Bègles et Pessac ont validé en révision de niveau de service la création d'un poste de catégorie B afin que le service de la commande publique du Pôle Territorial Sud. Ce poste de gestionnaire commande publique permettra de gérer les procédures et la fonction achat du CCAS sur le même principe que celui rendu à la commune de Pessac, ainsi que les questions d'achat au bénéfice de la commune de Bègles – Développement durable, computation des seuils, négociation, programmation, sourcing et benchmark notamment.

Dans ce cadre, il est proposé la création d'un poste de catégorie B, filière administrative, cadre d'emplois des rédacteurs, au centre production des marchés du service commande publique.

## POLE TERRITORIAL RIVE DROITE

### Mission pilotage

#### **Administration fonctionnelle de GDU pour les Communes – 1 agent de catégorie A**

### **- Création d'un poste de catégorie A, filières technique et administrative, cadre d'emplois des ingénieurs-attachés**

La Mission Pilotage du Pôle territorial Rive Droite joue un rôle « d'interface » entre les 11 communes de la rive droite et les services territoriaux. A ce jour, la Mission Pilotage ne compte qu'un seul agent de catégorie A pour l'ensemble des missions qui relèvent de sa compétence :

- Conseil en organisation
- Assistance au pilotage et suivi de la mutualisation,
- Pilotage RH et financier du PTRD,
- Gestion de la relation à l'utilisateur,
- Communication,
- Animation et accueil des nouveaux arrivants

Si ses missions sont les mêmes que celles des autres Pôles territoriaux, la Mission Pilotage ne dispose pas des mêmes effectifs. A terme, l'objectif est donc de lui permettre de disposer des ressources humaines équivalente aux autres pôles.

Par ailleurs, Bordeaux Métropole souhaiterait que chaque Pôle territorial se dote, *a minima*, d'un administrateur fonctionnel pour l'outil GDU.

C'est pourquoi il est proposé de créer un poste d'administrateur fonctionnel pour :

- La formation des agents des ST ayant recours au logiciel GDU.

- Le suivi des requêtes saisies par les communes dans GDU.
- La réception et contrôle de « validité » des requêtes GDU. En effet, Bordeaux Métropole peut ne pas être compétente sur tous les sujets. En fonction du champ de compétence mutualisée, il convient de s'assurer que les équipes des ST sont bel et bien en mesure de la traiter.
- Outre le fond de la requête, c'est aussi la forme qui doit être contrôlée. L'outil GDU comprend un ensemble de critères liés à la saisie de la demande, qui doivent eux aussi être respectés.
- Relayer la demander vers les techniciens du ST rattaché à la commune émettrice.
- Réceptionner la réponse du ST et son intervention.
- Informer la commune de l'intervention des services de Bordeaux Métropole.
- Clore la demande.

Le poste GDU de la Mission Pilotage joue donc un double rôle, celui de valideur et de régulateur.

Il s'agit d'une fonction de coordinateur pour la gestion de l'outil GDU.

La création de ce poste sera compensée par la suppression future d'un poste d'agent technique du PTRD.

Les fonctions de ce poste supprimé seront intégrées dans le cadre de nos marchés de prestation.

Le poste sera ouvert aux contractuels, cadre des attachés et ingénieurs.

**Au regard de la spécificité de ce postes de catégorie A et des connaissances nécessaires attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à des agents non titulaires.**

## **Direction du Développement et de l'Aménagement (DDA)**

### **Service études et maîtrise d'œuvre**

#### **Evolution de l'organigramme et ajustement des effectifs**

Au sein de la Direction du Développement de l'Aménagement (DDA) du Pôle territorial rive droite (PTRD), le Service Maîtrise d'œuvre (SMOE) assure des missions de maitrise d'œuvre sur toutes les composantes de l'aménagement de l'espace public des onze communes de la rive droite.

Il assure les fonctions principales suivantes :

- La maîtrise d'œuvre complète des opérations qui lui sont confiées. Ainsi il réalise les études préliminaires, les avant-projets, les dossiers de consultations et assure le suivi d'exécution des chantiers ;
- Des prestations de dessin, commandées par les autres services du Pôle, pour le transport scolaire, l'urbanisme et le foncier ;
- Le suivi des effacements de réseaux publics et la rédaction de l'ensemble des conventions d'effacements de réseaux et d'éclairage public ;

- La maîtrise d'œuvre de la création des espaces verts sur l'espace public pour les communes qui ont confié cette compétence à la Métropole.
- Des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'opérations d'aménagement d'espaces publics externalisées.

Sur la rive droite, le SMOE assure près de 90% des missions de maîtrise d'œuvre sur les projets FIC du territoire (soit 44 M€ sur 6 ans) et environ 50% des missions de maîtrise d'œuvre pour les projets d'aménagements d'espaces publics du CODEV (soit environ 10 M€ pour 3 ans)

Le service maîtrise d'œuvre est actuellement constitué de vingt-sept agents :

- Le centre études : 1 chef de centre, 9 projeteurs et 1 technicien chargé d'études
- Le centre réseaux et paysages : 1 cheffe de centre, 1 chargée de mission et 3 chargées de projet
- 5 surveillants de travaux et 5 chargés de projet rattachés directement

Le SMOE fonctionne en mode projet, ce qui implique que chaque projet confié au service est, dès sa prise en main, confié à une équipe projet composée :

- d'un chargé de projet VRD
- le cas échéant d'un chargé de projet paysages,
- d'un projeteur
- d'un surveillant de travaux.

La DDA a depuis 2020 pris en main de nouvelles missions et de nouvelles compétences :

- gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques (GEMA) suite à la reprise d'une partie des activités du Syndicat pour la Protection contre les Inondations de la Presqu'île d'Ambes (SPIPA), avec le transfert de 4 agents
- production de documents graphiques pour le service foncier créé au 01/01/2020,
- accompagnement des chefs de projet pour les missions externalisées sur les 5 Projets de Renouvellement Urbains (PRU).

Ces évolutions ont conduit à mener une réflexion collective, à travers l'élaboration d'un projet de direction avec l'appui de la Direction Conseil et Organisation (DCO). Cette réflexion confirme la nécessité de faire évoluer l'organisation du service, notamment en achevant sa structuration complète en 3 centres tout en consolidant le fonctionnement en mode projet et en renforçant le pilotage du plan de charge études et travaux.

### **Les différentes évolutions envisagées**

La possibilité de favoriser une organisation calquée sur le mode projet avec des équipes complètes figées tout au long de la vie du projet a été envisagée. Elles seraient composées d'un cadre du service, d'un chargé de projet, d'un projeteur, d'un surveillant de travaux. A ces équipes, il serait adjoint autant que de besoin un chargé de projet paysage ou réseaux.

Chaque chef de centre a, pour les affaires qui lui sont confiées, la responsabilité pleine et entière des missions de maîtrise d'œuvre, y compris les délégations de signature

nécessaires. Par parallélisme le chef de centre Réseaux et Paysage a les mêmes prérogatives pour les affaires ayant une composante paysagère principale.

La répartition des dossiers entre centres, sous la responsabilité du chef du SMOE ne se ferait ni de façon thématique, ni de façon géographique sauf pour les projets du Fond d'Intérêt Communal (FIC), soit près de 44 M€ sur la période 2021-2026, qui sont déjà répartis géographiquement (1 chargé de projet gère tous les projets FIC d'une ou plusieurs communes qui lui sont attribuées). Une répartition équitable par montant entre les 2 centres serait recherchée sur les opérations des Contrats de CoDéveloppement (CODEV.)

Enfin les chefs de ces 2 centres d'affaires auraient la charge du management de leur centre et le pilotage du plan de charge études pour l'un, travaux pour l'autre.

Cette réorganisation s'inscrit dans un périmètre d'activité du service maîtrise d'œuvre en hausse constante liée notamment à :

- L'évolution de la politique d'achat de BM sur les travaux de voirie conduisant à des consultations (marchés subséquents) dès 700 k€ HT, soit 3 à 4 marchés par an.
- Le transfert au SMOE de la mission de référent territorial CODEV pour la commune d'Ambarès
- L'intégration et la mise en œuvre opérationnelle des politiques métropolitaines en termes de lutte contre les îlots de chaleur, de plans marche et vélo, de végétalisation (1 million d'arbres) et gestion des eaux de surface
- La coordination des études et des travaux avec les concessionnaires de manière à limiter l'impact pour les riverains des chantiers et favoriser l'économie de ressources
- La prise en charge régulière de formations pour l'Ecole Interne (AIPR)

Dans ce contexte il est proposé de :

- Transformer un poste de chargé d'études (catégorie B) en chargé de projet
- Créer un poste de chef de centre de projet (catégorie A - ingénieur)

Le centre de projet 1 aurait la responsabilité des projets FIC des communes de Ambés, Bouliac, Cenon, Lormont, Saint Louis de Montferand, Saint Vincent de Paul et indistinctement des projets CODEV sur toutes les communes.

Le centre de projet 2 aurait la responsabilité des projets FIC des communes de Ambarès, Artigues, Bassens, Carbon Blanc, Floirac et indistinctement des projets CODEV sur toutes les communes.

## **Direction Administrative et Financière (DAF)**

### **Service des finances – Centre Administration fonctionnelle**

- **Création d'un poste de catégorie A, filières technique et administrative, cadre d'emplois des ingénieurs-attachés**

Le système d'information financier (SIF) mutualisé (Grand Angle - GDA actuellement) pour neuf communes de la Métropole est administré par une cellule portée par la DGT au sein du

pôle territorial de la rive droite. Cette cellule, composée actuellement de trois agents, intervient sur trois pôles territoriaux pour 1200 utilisateurs et une quarantaine de budgets.

Aujourd'hui, la DGNSI gère au titre de la mutualisation numérique le SIF de Talence. Cette compétence est externalisée par la DGNSI pour un montant d'environ 100 000 € par an. Afin d'éviter de nouveau une externalisation ainsi que des coûts, il est souhaité de renforcer la cellule Centre administration fonctionnelle SI finance et commande publique par la création d'un poste d'administrateur fonctionnel.

Par ailleurs d'autres logiciels en cours de déploiement ne disposent pas d'administrateur fonctionnel capable d'assurer une maintenance en condition opérationnelle et de réaliser une assistance de premier niveau auprès des utilisateurs. Il en va ainsi du déploiement du logiciel SAGA, déployé à compter de 2022 pour 22 régions d'avance et de recette ou des interfaces avec CONCERTO et TECHNOCARTE qui permettent de gérer les paiements en ligne pour toutes les familles bénéficiant des services publics (crèches, cantines, ...).

La création d'un poste d'administrateur fonctionnel permettrait :

- D'assurer l'administration fonctionnelle du SIF pour les communes ayant mutualisé le domaine numérique sans mutualiser le domaine des finances (Talence dans un premier temps) et mettre fin à l'externalisation actuellement en vigueur
- D'assumer l'administration fonctionnelle des modules connexes à GDA (gestion des régions en particulier mais aussi gestion électronique des documents de marchés)
- D'assurer l'interface avec les logiciels connexes tel que les plateformes famille pour les paiements en ligne

Les différents objectifs poursuivis sont :

- De générer une économie budgétaire
- De permettre la cohérence dans la maintenance des systèmes d'information au niveau métropolitain
- D'améliorer la relation entre la Métropole et les Communes ayant mutualisé les domaines financiers et/ou numérique

Compte tenu de la technicité du poste à la fois dans le domaine numérique et dans le domaine des finances et de la comptabilité publique, le poste sera ouvert aux contractuels, cadre des attachés et ingénieurs.

**Au regard de la spécificité de ce postes de catégorie A et des connaissances nécessaires attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à des agents non titulaires.**

### **Direction des Ressources Humaines (DRH)**

#### **Service Gestion administrative et statutaire**

- **Création d'un poste de catégorie C, filière administrative, cadre d'emplois des adjoints administratifs**

Au sein du Service Gestion administrative et statutaire, sont rattachés deux centres carrière paie par territoire correspondant aux communes ayant mutualisé leurs fonctions ressources humaines.

Outre la commune de Floirac dès janvier 2016, la collectivité d'Ambarès et Lagrave lors du cycle 2 de la mutualisation a transféré en janvier 2017 à Bordeaux Métropole 3 postes en ressources humaines.

Ce centre était composé de 3 agents, 1 cat B qui encadrait 2 cat C, organisé en secteur de gestion intégrée, c'est-à-dire disposant de portefeuille d'agents.

La mission générale du centre consiste à assurer le traitement et la gestion des dossiers en matière de gestion des ressources humaines pour les agents des communes au sein du service commun du Pôle territorial Rive droite, dans le respect des procédures et des dispositions réglementaires. Les activités principales sont : déroulement de carrière du personnel (près de 300 agents) de la collectivité d'Ambarès et Lagrave (la ville et ses établissements annexes), leur retraite, leur rémunération, les indemnités de fonction des élus, charges sociales, gestion et suivi des absences et des accidents de travail.

En 2018, un des postes permanents, occupé par une catégorie C qualifiée, bascule pour raison de service à la DDA du PTRD et par anticipation, pour venir en renfort au centre réseau paysage du service maîtrise d'œuvre. Il s'agissait là d'activités relevant de compétences métropolitaines et non de missions concernant les communes mutualisées.

Un comité technique métropolitain de 2018 acte cette démarche ; ce qui a pour conséquence de supprimer ce poste en RH, au départ en retraite de l'agent de catégorie C, alors même qu'un comité technique en mars 2019 valide un schéma organisationnel de ce centre à l'identique de l'organigramme de départ datant de la mutualisation.

Il convient également de noter que l'agent titulaire positionné sur ce poste est absente pour maladie depuis novembre 2019, et fait valoir ses droits à la retraite en décembre 2021.

Afin d'assurer la continuité de service, dès lors, le centre fonctionne avec un renfort à temps complet relevant de l'enveloppe des contractuels du Pôle territorial rive droite.

Il s'avère à présent nécessaire de régulariser ce dysfonctionnement structurel au sein du service Gestion administrative et statutaire de la DRH du Pôle territorial rive droite, pour le centre Territoire d'Ambarès et Lagrave.

C'est pourquoi il est proposé de créer un poste de gestionnaire carrière paie, catégorie C, filière administrative, cadre d'emplois des adjoints administratifs.

## **VII. DIRECTION GENERALE HAUTE QUALITE DE VIE**

### **► Direction d'appui administrative et fiannicère**

Au sein du parc cimetière rive gauche, le poste de responsable de service (PER10736) a notamment pour mission d'animer et d'organiser l'activité de l'ensemble du cimetière et du crématorium, de veiller à l'offre et à la qualité de service dans la relation usagers.

Compte-tenu de la spécificité de ce poste des connaissances et des compétences attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à des agents non-titulaires en cas de jury infructueux.

► **Direction de l'eau**

Au sein du service maîtrise d'ouvrage, le poste de chargé d'opérations travaux (PER06297) a pour mission notamment d'assurer le suivi et le contrôle des études dans le domaine de l'assainissement et de l'eau potable

Compte-tenu de la spécificité de ce poste des connaissances et des compétences attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à des agents non-titulaires en cas de jury infructueux.

► **Direction des bâtiments**

Il est proposé de créer, au sein du Centre bureau d'études un deuxième poste de dessinateur projeteur en bâtiment, catégorie C, cadre d'emplois des agents de maîtrise, par transformation d'un poste d'assistant du patrimoine (PER08538), catégorie C, cadre d'emplois des agents de maîtrise

► **Direction de la prévention et de la gestion des déchets**

Au sein du centre matériel et sites, afin de répondre aux besoins opérationnels de l'unité entretien site d'Eysines, il est proposé de créer un poste supplémentaire de magasinier polyvalent, catégorie C, filière technique, cadre d'emplois des adjoints techniques ou des agents de maîtrise, par transformation d'un poste vacant d'agent d'exécution entretien sites (PER10462).

## **VIII. DIRECTION GENERALE DES MOBILITES**

► **Direction voirie ouvrages d'art**

Compte-tenu de la spécificité du poste de maître opérateur en laboratoire (PER05715), au sein du service voirie, des connaissances et des compétences attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à des agents non-titulaires en cas de jury infructueux.

## **IX. DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES ET DE L'ADMINISTRATION GENERALE**

Compte-tenu de la spécificité du poste de référent télétravail (PER11823), au sein du service dialogue social de la direction pilotage, emploi et dialogue social, des connaissances et des compétences attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à des agents non-titulaires en cas de jury infructueux.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** l'arrêté du Président N°2020-BM0696 en date du 16 juillet 2020, arrêtant l'organisation générale des services,

**Vu** la loi N°84-53, et ses articles 3-3-1 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**VU** le comité technique en date du 02 décembre 2021,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QU'**afin de permettre un meilleur fonctionnement des services, un ajustement des effectifs ou d'évolutions d'effectifs apparaissent nécessaires afin de répondre à de nouveaux projets métropolitains,

#### **DECIDE**

**Article 1** : d'autoriser les modifications des postes ci-dessus mentionnés.

**Article 2** : d'autoriser les éventuels recours aux agents non-titulaires pour les postes indiqués ci-dessus et selon la fiche financière annexée

**Article 3** : d'autoriser les transferts de postes mentionnés ci-dessus.

**Article 4** : d'autoriser l'organisation des directions mentionnées ci-dessus.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur MORISSET;

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 28 janvier 2022

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>4 FÉVRIER 2022</b>	Pour expédition conforme,
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>4 FÉVRIER 2022</b>	le Vice-président,
	Monsieur Jean-François EGRON